



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°100/2023

Objet : Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour le remplacement des éclairages de terrains de football au Stade.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la commune souhaite, dans le contexte actuel de crise énergétique, entreprendre une campagne massive de remplacement des éclairages existants par de l'éclairage à LED.

Considérant que la Ville a ainsi ciblé le Stade Philippe Grante, Avenue Paul Thoureau et souhaite remplacer les éclairages de deux terrains de football.

Considérant qu'à cette fin la commune sollicite l'aide financière de la Fédération Française de Football au titre du dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur », avec un pourcentage de financement de 25% du montant HT des travaux.

DÉCIDE

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à constituer et transmettre à la Fédération Française de Football, la demande de subvention pour remplacer les éclairages par du LED, de deux terrains de football au Stade Philippe Grante au titre du dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur », pour un montant sollicité de 18 231,65€.

L'Isle-Adam, le 29 septembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230929-100-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Mise en ligne le 3 octobre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr